



Projet d'établissement des multi-accueils de l'APEEF

La Maison Soleil

I. Le cadre institutionnel de l’APEEF

a. Carte d’identité

L’APEEF (Association Petite Enfance, Enfance et Famille), régie par la loi du 1er juillet 1901 a été créée à Bordeaux le 14 avril 1998 à l’initiative de la Mairie de Bordeaux.

Le siège de l’association se situe au cœur de Bordeaux, à proximité de la place de la Victoire. Son territoire d’intervention s’étend sur plusieurs quartiers de la Métropole bordelaise et, à travers son action de formation, sur la région Nouvelle Aquitaine.

Elle se déploie sur deux sites Petite Enfance, huit établissements scolaires et un lieu municipal.

- **La Maison des Enfants** (siège, multi accueil, ateliers et accueils de loisirs, LAEP)
64 rue Magendie 33000 Bordeaux
- **La Maison Soleil** (multi accueil, accueils de loisirs, LAEP)
30 rue de Châteauneuf 33100 Bordeaux
- **École Maternelle Benaugé** (ateliers et accueils de loisirs)
10 rue Raymond Poincaré – 33100 Bordeaux
- **Ecole Maternelle Nuits** (ateliers et accueils de loisirs)
Rue de Nuits – 33100 Bordeaux
- **École Maternelle Thiers** (ateliers et accueils de loisirs, LAEP)
Rue Chanteloup Savigné – 33100 Bordeaux
- **Groupe scolaire Abadie** (ateliers et accueils de loisirs)
Rue Abadie – 33100 Bordeaux
- **École Maternelle Nuyens** (ateliers et accueils de loisirs)
Rue de Nuyens – 33100 Bordeaux
- **École Maternelle Menuts** (ateliers et accueils de loisirs)
Rue des Menuts – 33000 Bordeaux
- **École Maternelle Noviciat** (ateliers et accueils de loisirs)
26-28 Rue des Douves – 33000 Bordeaux
- **École Maternelle Pressensé** (ateliers et accueils de loisirs)
Place Francis de Pressensé – 33000 Bordeaux
- **La Chartreuse Saint-André** (LAEP)
Avenue du Maréchal de Tassigny – 33200 Bordeaux Caudéran
- **Lormont, Le Haillan, Le Réolais...**

Avec une centaine de salariés et plus de 1000 adhérents, elle est aujourd’hui un acteur incontournable de la petite enfance et de l’enfance à Bordeaux.

Son conseil d'administration est composé de 4 membres. Cette configuration actuelle est transitoire. Une nouvelle organisation est en cours d'élaboration afin de mieux répondre aux évolutions économiques et sociétales de l'association.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site web de l'APEEF : <https://apeef.com/>

b. Le secteur géographique



c. Fondements éthiques de l'APEEF

L'APEEF est particulièrement attachée aux notions d'accueil, d'accompagnement, d'épanouissement et de respect.

Le projet éducatif de l'Association trouve son ancrage auprès des principes républicains fondateurs de liberté, d'égalité, de laïcité, de respect de l'altérité et de non-discrimination. Il fait écho au principe fondamental et universel de la Déclaration des Droits de l'Homme et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Construit de manière collégiale avec l'ensemble des équipes, il traduit l'engagement, les priorités et les principes de l'APEEF pour 5 ans.

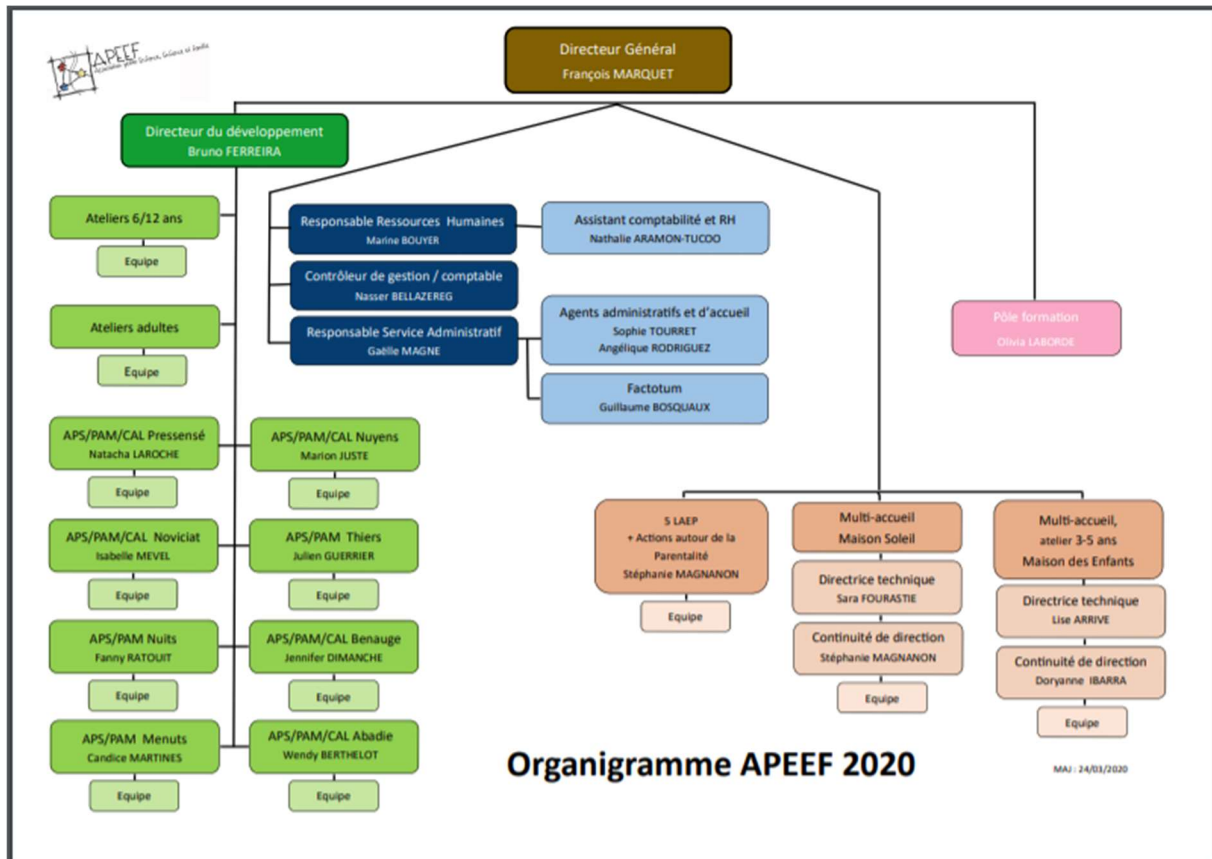
Le Projet associatif disponible sur notre site : <https://apeef.com/mes-documents>

d. Les orientations générales

Le projet actuel s'étend sur les années 2017 à 2022 et il repose sur les 4 principes fondateurs de l'Association :

- Accueillir l'enfant et sa famille
- Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant
- Être un cadre de recherche et de réflexion, de formation et d'études dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la famille
- S'inscrire dans le tissu social à travers un partenariat quotidien avec les différentes institutions

e. Organigramme de l'association



II. Le pôle Petite Enfance

a. Introduction

Le pôle Petite Enfance s'inscrit dans les orientations de l'APEEF telles qu'elles sont exprimées dans son projet pédagogique associatif. Il applique la législation en vigueur, travaille avec les partenaires et tient compte des exigences des financeurs.

Ce document précise les valeurs auxquelles il se réfère et s'adapte à la réalité du contexte social en s'appuyant sur les pratiques, l'expérience et l'observation des équipes.

Il définit également les lignes communes qui ont été négociées entre les professionnels et qui permettent la mise en place de règles minimum incontournables et non négociables : il est suffisamment précis pour permettre à chacun d'évoluer sereinement dans un cadre tout en étant suffisamment souple pour permettre à chacun d'apporter sa contribution dans le respect des règles communes.

Il définit précisément les priorités pédagogiques, les moyens et les fonctionnements permettant de les réaliser, les outils à développer, les modes d'évaluation.

Il s'inscrit dans un projet de territoire en synergie avec nos partenaires et acteurs de quartiers de Bordeaux.

b. Ethique et valeurs

Le Pôle Petite Enfance repose sur une volonté d'accueil, d'accompagnement, d'épanouissement et de respect de tous quel que soit son milieu social ou culturel.

Le lien relationnel est au cœur des multi-accueils et du travail des équipes.

Cette notion difficile à définir et qui peut être fragile parfois est un véritable outil professionnel. Empreint de considération, de tolérance, de chaleur et de partage, ce lien permet d'accueillir chacun, enfant ou adulte, dans le respect de son individualité quel que soit la raison qui le mène à pousser la porte des structures. Il est également nécessaire à la cohérence des équipes et renouvelle l'énergie collective au service des familles accueillies.

Cet aspect philosophique de notre travail vient mettre en lumière le sens que nous souhaitons mettre dans nos actions pour l'accueil, le soin, l'éveil et le bien-être de l'enfant.

c. Cadre législatif

L'action en faveur de l'accueil de l'enfant et de sa famille menée par le pôle petite enfance se réfère

- Aux dispositions des Décrets N°2000-762 du 1^{er} août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1^{er} du livre II du Code de la Santé Publique, N°2007-230 du 20 février 2007 et N° 2010-613 du 10 juin 2010 et de ses modifications éventuelles ; la Loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 et notamment « Art. R. 2324-17. – *Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.*»
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable ;
- Aux dispositions de la loi Borloo N°2006-339 du 23/03/2006 concernant le retour à l'emploi et les droits des bénéficiaires de minima sociaux ;
- Aux dispositions du règlement de fonctionnement.

III. La Maison Soleil

iii. Rappel historique

La **Maison des Enfants** a été créé en 1982 suivant le souhait de la Mairie de Bordeaux. Elle répond à l'envie d'imaginer un lieu original et innovant, une structure d'accueil et d'éveil de la petite enfance et de l'enfance.

Elle proposait alors un accueil petite enfance type halte-garderie (2 mois-3 ans), des ateliers d'éveil artistique (3-5 ans), des ateliers artistiques et culturels (6-12 ans) et un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

En 1998, elle se regroupe avec le **Jardin de l'Eau Vive**, créé en 1989 et la **Maison Soleil**, créée en 1996, pour fonder l'APEEF, Association Petite Enfance, Enfance et Famille.

Aujourd'hui, deux structures du départ perdurent enrichies par la diversification d'activités et de lieux d'intervention.

En 2014, l'APEEF s'est restructurée avec la création de la Direction Générale et des pôles d'activité "Petite Enfance", "Enfance" et "Formation". Elle reste en réflexion constante afin de s'adapter à l'évolution des besoins de la société et des réalités politiques et économiques du secteur.

ii. Données sociologiques du quartier et besoins de la population

La **Maison Soleil** se situe dans le quartier Bordeaux Bastide à l'Est de la Métropole de 250 000 habitants. Il compte une population d'environ 15 000 habitants répartie sur 7 km².

Ce quartier historique est en pleine mutation. Le projet d'ensemble vise, d'une part, à requalifier cet ancien faubourg industriel et populaire et, d'autre part, à le recentrer sur le cœur de ville. La physionomie et la dynamique de ce territoire en fort développement s'appuient sur un principe de mixité entre habitat individuel et collectif, entreprises, infrastructures éducatives et de loisirs, équipements de proximité, et vastes espaces verts.

Source: <http://www.bordeaux.fr/p63934/la-bastide>

Le quartier de la Bastide est inscrit dans le projet Bordeaux 2030 qui vise un renouvellement urbain grâce à une dynamisation des transports et une amélioration de l'habitat sur ce secteur.

Source: <http://www.bordeaux2030.fr/>

Il prend également part au Pacte de cohésion social et territorial dont les 5 axes définis par les élus, les acteurs de terrain et les habitants sont les suivant :

- Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif
- Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie
- Axe 3 : Accéder à la culture, à l'éducation et aux savoirs
- Axe 4 : Préserver le bien-être, la santé et l'environnement
- Axe 5 : Garantir la tranquillité publique et la prévention, lutter contre les discriminations, agir en faveur des personnes handicapées

Source: <http://www.bordeaux2030.fr/p84376/pacte-de-cohesion-sociale-et-territoriale>

La population du quartier est en forte évolution. Les moins de 18 ans représentent une part importante, supérieure à celle des autres quartiers, avec une nette progression des moins de 3 ans. Pourtant la moyenne d'âge reste élevée.

Plus familiale que sur le reste de la ville, la population regroupe un tiers de familles monoparentales. Environ un quart de la population vit dans des logements sociaux, sur certaines zones, ce chiffre atteint 90%. Le niveau de revenus moyen est un peu plus faible que pour l'ensemble de la ville mais présente un écart très important entre les plus hauts et les plus bas revenus.

Source: http://www.bordeaux.fr/images/ebx/fr/groupePiecesJointes/39612/2/pieceJointeSpec/126328/file/ABS_Q7_ecom.pdf

La population qui s'accroît rapidement augmente également les besoins de garde et met sous tension une zone où manquent les places d'accueil quel que soit leur type (assistantes maternelles, structures collectives municipales, associatives ou privées).

iii. Des structures de proximité

Les **multi-accueils** sont ouverts à tous les enfants de la naissance à 5 ans et à leur famille résidante de Bordeaux.

Ils développent des activités d'accueil qui sont proposées à tous sans discrimination d'appartenance politique sociale, ethnique ou religieuse.

Ils proposent des services où la participation financière est libre et d'autres où sont appliqués les modalités de calcul de tarif proposées par la CNAF.

Les multi-accueils tiennent à maintenir en leur sein une mixité sociale et culturelle : la rencontre et l'échange permettant à chacun de s'enrichir de l'autre. Cette mixité est rendue possible d'une part, par des tarifs indexés sur les ressources, et d'autre part par une proposition d'accueil libre, gratuit et anonyme que sont les LAEP.

Les multi-accueils sont en relation avec les partenaires de quartier pour développer des projets (école, crèches, club sénior...). Ils sont également en lien avec les équipes éducatives des autres lieux d'intervention de l'association afin d'assurer une cohérence et une continuité dans les accueils proposés aux familles.

Le projet d'accueil de nos structures est le fruit d'une réflexion de plusieurs années de fonctionnement, il n'est pas figé dans le temps car il tient compte des changements et évolutions du contexte socio-économique des quartiers d'implantation.

Enfin, les multi-accueils s'inscrivent dans le maillage social de ces quartiers et travaillent avec tous ceux qui sont désireux d'aller dans le sens d'un mieux vivre pour les enfants et les familles qui y vivent.

a. Le projet éducatif

i. Rappel des quatre axes fondamentaux du projet éducatif associatif

Le projet éducatif s'inscrit dans les valeurs de l'APEEF, à savoir :

- Accueillir l'enfant et sa famille
- Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant
- Être un cadre de recherche et de réflexion, de formation et d'études dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la famille
- S'inscrire dans le tissu social à travers un partenariat quotidien avec les différentes institutions

Ces valeurs permettent de mettre en évidence l'importance de la prise en compte de l'enfant et de son environnement social. Elles permettent d'harmoniser les pratiques et leurs servent de cadre tout en impulsant une réflexion commune entre tous les acteurs de la Petite Enfance autour de l'enfant et de sa condition de futur citoyen.

La condition première de leur application est l'instauration d'un accueil de qualité en prenant en compte les besoins spécifiques de l'enfant. **L'enfant est, et doit rester, l'objectif premier de tout professionnel de la petite enfance.** Ce qui suppose la mise en œuvre d'un véritable projet pédagogique et éducatif visant le développement global de l'enfant.

Cette qualité d'accueil doit être accompagnée par la promotion de la bienveillance et la bienveillance, notions inhérentes à une collaboration fructueuse entre tous les professionnels de l'enfance, les parents et tous les responsables de la politique petite enfance. A l'instar du proverbe africain « il faut tout un village pour élever un enfant », nous dirons qu'il faut tout un peuple pour élever un enfant.

ii. Une dimension humaine de la relation

Nos deux structures petite enfance veillent à un accompagnement individualisé de l'enfant, et de sa famille, axé sur l'écoute et tiennent compte des histoires individuelles, familiales et professionnelles, des différences culturelles, sociales et personnelles de chacun.

Des interactions transversales sont également mises en œuvre. Ces deux multi-accueils sont liés par leur personnel et par l'APEEF qui propose de nombreux ateliers ou événements dans lesquels les familles peuvent se retrouver.

Les équipes assurent les **besoins physiologiques primaires** de l'enfant : elles veillent à son bien-être corporel et à la satisfaction de ses besoins. Elles y répondent selon les rythmes individuels tout en tentant de s'adapter au rythme collectif des jeunes enfants accueillis.

Les professionnels veillent aux **besoins de sécurité physique et affective** des enfants en utilisant l'observation comme outil. Elle permet d'établir et soutenir des relations interpersonnelles stables, continues, intimes et chaleureuses entre les enfants et un groupe d'adultes restreint identifié. Elle guide les choix et adaptations de l'aménagement du temps et des espaces.

Les professionnels veillent également aux **besoins d'expérimentation** de l'enfant en mettant à disposition des jeux et ateliers adaptés dans le respect et le soutien indirect de son activité libre, spontanée, issue de sa propre initiative ainsi que dans le respect individuel de son développement.

Les équipes offrent un cadre sécurisant pour la première expérience de socialisation, de rencontre avec des pairs et d'apprentissage des règles.

b. Le projet pédagogique et ses moyens de mise en œuvre

« Accueillir l'enfant et sa famille »

i. Raconte-moi la Maison Soleil

L'ambition d'offrir un accueil de qualité passe par le soin tout particulier que nous portons aux temps forts que sont l'inscription, l'adaptation, l'accueil quotidien, les accueils-famille et les fêtes.

1. L'inscription

Elle se fait lors d'un rendez-vous avec la directrice du multi-accueil.

Cette première rencontre donne le temps de faire connaissance avec l'enfant, sa famille et son histoire. Elle permet d'être attentif aux attentes, aux interrogations ou aux inquiétudes des parents quant à l'accueil de leur enfant à la Maison Soleil.

C'est également le moment de rencontrer l'équipe et de visiter le lieu pour visualiser l'espace où l'enfant fera bientôt de nouvelles découvertes

Livret d'accueil en annexe

2. La période d'adaptation

Venir à la Maison Soleil c'est parfois se séparer pour la première fois.

Il est donc nécessaire de prendre le temps de se rencontrer, de s'approprier pour que les parents puissent, en confiance, passer le relais à des adultes qui sauront être attentifs aux besoins de leur enfant et pour que l'enfant puisse faire de nouvelles expériences en l'absence de son parent.

Organisée par les EJE et soutenue par l'ensemble de l'équipe, la période d'adaptation est pensée dans cette perspective. Elle débute par une première venue de l'enfant avec son parent pour partager une matinée à la Maison Soleil. C'est l'occasion d'observer son enfant jouer avec les autres et de voir les professionnels interagir avec chacun.

Sur les jours qui suivent, commence une succession de petites séparations dont la durée s'allonge progressivement pendant que le temps de présence du parent dans la structure diminue. Chaque jour, au retour du parent, l'EJE fait le point sur les ressentis de chacun. Ce moment d'échange permet de décider en concertation avec le parent et en fonction de ses possibilités de l'étape du jour suivant jusqu'à ce qu'ensemble nous pensons que l'enfant est prêt à vivre sereinement son temps d'accueil à la Maison Soleil.

Même si les EJE accompagnent plus particulièrement cette période, nous ne fonctionnons pas avec un système de référent car notre structure est petite et nous accueillons les enfants sans faire de groupe d'âge.

De plus, dans toute relation, chaque individu, petit ou grand, peut ressentir des affinités plus fortes avec une personne ou une autre et ce choix ne peut se faire arbitrairement à sa place.

Nous offrons donc la possibilité à chaque famille et chaque enfant d'aller vers le professionnel qu'ils souhaitent et qui les accompagne ensuite à la rencontre de toute l'équipe.

3. L'accueil quotidien

Les temps de départs des parents et de retrouvailles sont préparés et accompagnés. L'équipe veille à ce qu'un professionnel puisse être disponible pour les enfants et les parents. Ceux sont des temps particulièrement forts, chargés d'émotion et d'affect, remplis de minuscules informations qui pourtant font toute la différence.

L'équipe utilise un cahier de transmissions où chaque membre peut noter les informations qu'il juge importantes. Ce cahier est consultable en permanence par les professionnels et permet de faire le lien entre tous pour maintenir une continuité et une cohérence dans l'accueil des enfants.

Chacun est attentif au lien qui unit l'enfant à sa famille. Cela signifie avant tout penser ce lien, le parler et le porter ensemble. En évoquant ce lien qui n'est pas rompu, les professionnels rassurent l'enfant.

- **Se dire « Bonjour »**

L'arrivée quotidienne de l'enfant dans la structure est un moment intense où se mêlent souvent des émotions variées, chagrin de se séparer, joie de retrouver les jeux et les copains. C'est le moment de la transition d'un lieu à l'autre.

L'organisation des professionnels favorise un accueil individualisé afin de recueillir les informations concernant l'enfant qui nous permettent de veiller sur lui au mieux, au plus prêt de ses besoins et de ses émotions du jour.

Ce moment privilégié offre aux parents et aux enfants la possibilité de se séparer en douceur avec le juste accompagnement dont ils ont besoin.

Quand il est là, le musicien met en musique ce moment et favorise ainsi un climat d'apaisement et de plaisir.

Nous proposons aux enfants de pouvoir dire un dernier au revoir à la fenêtre. Cela leur permet de devenir acteur dans ce moment qu'ils ne choisissent pas et qui est souvent si rapide pour eux.

- **Se dire « Au revoir »**

Le retour des parents en fin de matinée ou en fin de journée est un moment tout autant chargé d'émotions et de tensions. La joie et le plaisir se mêlent à la frustration de devoir laisser le lieu, les jeux...

Parfois la séparation de la journée a été très longue ou fatigante pour l'enfant. Il a dû faire face à des sentiments complexes et à l'attente. Retrouver son parent signifie pour lui qu'il peut laisser aller toutes ses émotions dans les bras de celui qui lui procure le plus de sécurité affective.

Les pleurs, la colère éclatent parfois et les parents peuvent en être affectés, eux qui n'ont pas partagé le vécu de leur enfant pendant plusieurs heures.

Les professionnels sont présents pour nommer les émotions, témoigner du vécu de l'enfant dans la journée, accompagner chacun dans les retrouvailles et le départ vers chez soi.

4. Les accueils-famille autour de l'éveil musical, artistique et corporel

Trois fois dans l'année nous proposons un rendez-vous où l'on se retrouve en famille pour un temps d'éveil musical, artistique ou corporel.

Le temps d'un après midi, les enfants invitent leurs parents à partager avec eux les découvertes qu'ils vivent chaque jour à la Maison Soleil.

C'est l'occasion de découvrir le lieu et l'équipe autrement, de prendre le temps d'observer son enfant dans un environnement qu'il connaît et qui lui appartient

Ces moments conviviaux nous donnent le temps de resserrer les liens tissés avec chacun. Ils offrent aux enfants la possibilité de partager avec plaisir et fierté un petit moment de leur quotidien avec leurs parents.



5. Les moments festifs

L'APEEF organise régulièrement dans l'année des événements festifs qui sont l'occasion d'ouvrir les structures et d'accueillir chacun pour créer et partager un moment de plaisir et d'échanges. Ils sont animés par "l'esprit associatif" qui rassemble adhérents et salariés et qui nous est cher.

La Maison Soleil organise pour les familles qui la fréquentent la "**Fête de l'hiver**" et la "**Fête de l'été**". Ces rendez-vous ponctuent l'année et saisissent le passage des saisons pour se rassembler ou se dire au revoir et se souhaiter bonne route.

Chaque année depuis 2007, L'APEEF ouvre également au printemps les portes de La Maison Soleil pour l'**Explora 'son** : espace d'exploration sonore et musicale.

Ce parcours géant recompose l'espace intérieur/extérieur d'un instrumentarium riche et original. Il est le prolongement logique des actions d'éveil artistiques et musicales quotidiennes de l'APEEF dans une invitation à la découverte du son et du geste musical dans sa dimension ludique et expérimentale.

Ce temps ouvert à tous (parents, enfants, adhérents ou non) est ponctué par la venue, chaque année d'un artiste différent, acteur de la scène actuelle, improvisée, contemporaine qui partage le temps d'un concert ses recherches musicales pour ouvrir les oreilles de chacun à tous les possibles.

ii. Aménagements de l'espace

Cela consiste à penser l'espace intérieur et extérieur pour en faire un outil.

Les meubles et les jeux ont une place propre et réfléchi pour constituer un lieu sécurisant et exploitable librement par les enfants. Les espaces évoluent dans le temps pour suivre ou créer les dynamiques qui accompagnent les enfants dans le passage de l'individualité à la construction du groupe.

1. Visite des lieux



La Maison Soleil est une petite structure de 99 m².

On y trouve :

- **Le jardin**, avec un bac à sable, un coin potager cultivé par les enfants, un toboggan, une cabane pour stocker les jeux d'extérieur et les poussettes, une pelouse et une partie en dur permettant la circulation des vélos et trotteurs.
- **La véranda**, entrée de la Maison Soleil, c'est également là qu'est installé le coin bibliothèque. Les enfants s'y retrouvent le matin pour le « temps du bonjour » et la présentation de l'activité. L'après-midi ils y goutent très souvent.
- **La grande pièce**, salle d'accueil principale, elle comporte un grand toboggan, une table pour dessiner, un coin dinette et poupées, un meuble « à caisses » et un meuble « à tiroirs » permettant aux enfants de choisir librement des jeux (petites voitures, Légo, Kapla, figurines d'animaux, jeux de construction et d'emboîtement...) un aquarium pour Mimi et Zouzou les poissons de la Maison Soleil. La disposition des différents espaces de jeux ainsi que celle du toboggan changent 3 à 4 fois dans l'année pour accompagner le développement psychique et moteur du groupe d'enfant. C'est aussi le moyen de renouveler la curiosité et le plaisir d'explorer l'espace, le mobilier et les jeux.
- **La petite pièce**, espace polyvalent, il est réaménagé tout au long de la journée. Il permet d'y installer un espace de jeu distinct, un coin de temps calme ou une proposition d'atelier. Tous les instruments et objets sonores de la Maison Soleil y sont rangés sur de grandes étagères qui permettent de les observer à tout moment. La pièce sert également de salle de sieste. Les petits lits plats sont empilés dans un coin de l'espace et sont mis en place chaque jour pendant le temps du repas.

- **LA SALLE DE BAIN**, séparée de la salle d'accueil principale, elle comprend un plan de change, un lavabo adulte, trois WC et un lavabo enfant. On y trouve également un grand miroir ainsi que des rangements pour le linge et les produits d'hygiène. Certains placards sont réservés au matériel d'art plastique.
- **LE BUREAU**, petite pièce vitrée au centre de la structure, il est également appelé « aquarium » par l'équipe. C'est l'espace de travail de la directrice. Il offre la possibilité de rencontrer les familles de manière individuelle et confidentielle. Il permet également le stockage d'une partie du matériel pédagogique.
- **LA CUISINE** est réservée au personnel. C'est là que les repas apportés par les familles sont stockés puis préparés par l'agent de service. Notre cuisine ne permet pas l'élaboration des repas sur place.
- **L'ESPACE REPAS** se trouve dans le pôle sénior avec lequel nous partageons le bâtiment. Les enfants y accèdent par une porte communicante entre les deux espaces. Des tables adaptées aux enfants y sont installées à côté de celles réservées aux personnes âgées. Ce partage d'espace permet des échanges conviviaux quotidiens.

Plan en annexe

2. Un cadre agréable





De même que l'aménagement des lieux, la décoration des espaces évolue tout au long de l'année. A chaque rentrée l'équipe imagine une thématique ou une histoire qui donne une cohérence aux activités et aux jeux. Elle guide chacun dans ses propositions créatives et donne la « coloration » des mois qui suivent.

Les expérimentations autour des arts plastiques faites par les enfants sont régulièrement exposées sur les murs de la Maison Soleil et contribuent à rendre l'espace gai et chaleureux. De cette manière, les enfants prennent véritablement possession de ce qui est un de leurs lieux de vie.

L'équipe prend également plaisir à mettre en scène la Maison Soleil pour chaque événement festif qui ponctue l'année, créant une atmosphère joyeuse et propice à la rencontre des uns avec les autres.

iii. Le jeu et les propositions d'éveil artistique, culturel et corporel

« Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant »

« Jouer » est une notion d'adulte. L'enfant ne joue pas, il explore et découvre. Il essaie de comprendre le monde en l'expérimentant. Il naît avec une curiosité innée, une envie de jouer, un besoin de socialisation et un désir d'apprendre.

Le travail des adultes qui l'accueillent consiste à élaborer un environnement riche et sûr pour qu'il puisse mettre en action cette énergie et ce désir.

Une équipe pluridisciplinaire composée à la fois de professionnels Petite Enfance et d'artistes permet d'élaborer des espaces, des propositions et des supports de jeux variés qui se déclinent en trois types de médiations : musicales, plastiques, et corporelles. Le jeu libre, les activités de la vie quotidienne, les activités de langage et l'exploration de l'espace extérieur viennent compléter les possibilités offertes aux enfants accueillis.

Cette complémentarité de compétences est essentielle pour porter le projet de l'APEEF et permettre à chacun, adulte ou enfant de s'enrichir et de s'épanouir. La diversité des regards contribue à une ouverture d'esprit et à une vision plus globale de l'enfant. Chacun par sa spécificité, sa sensibilité et son expérience vient compléter une réflexion pédagogique commune autour de l'accueil et la qualité relationnelle.

1. Le jeu libre



Le jeu libre est une activité « sérieuse » et essentielle.

Jouer librement permet à l'enfant d'améliorer sa confiance en soi, son autonomie et sa pensée créative.

A travers l'imaginaire et le plaisir, l'enfant rentre en relation avec l'autre, adulte ou enfant, il partage et crée des liens de confiance. Petit à petit il s'appuie sur ses capacités à faire et à penser par lui-même et prend confiance en lui.

A la Maison Soleil, en parallèle des propositions d'ateliers élaborés et proposés par les adultes, le jeu libre occupe une vraie place.

Laisser cette liberté à l'enfant, suppose que les professionnels ont pensé et aménagé les espaces et organisé le temps en amont. La création de petits coins autour des différents jeux symboliques permet la constitution de petits groupes favorables aux interactions sociales des jeunes enfants.

La mise à disposition de jouets variés (dinette, cubes, figurines, poupées, circuit de train, table à dessin...) et en nombre suffisant permet l'autonomie et la créativité des enfants et limite les conflits.

Le rangement est adapté, dans des meubles bas et des contenants facilement identifiables, accessibles et manipulables.

Enfin, le jeu libre ne veut pas dire laisser les enfants seuls. L'expérimentation de chacun et soutenue par la présence bienveillante et le regard disponible de l'adulte, qu'il soit témoin distant ou qu'il prenne part au jeu à l'invitation des enfants. Cette présence est rassurante et le sentiment de sécurité est nécessaire à l'exploration ludique des enfants.

Le jeu libre prend également place à l'extérieur, dans la cour, le jardin et le bac à sable. Se balancer, grimper, sauter, manipuler le sable, la terre, les bouts de bois sont autant de possibilités de jeux, de découvertes, d'explorations, de prises de risque et de créativité.

2. L'éveil musical



Proposé par un animateur musicien multi-instrumentiste, l'éveil musical offre une approche sensorielle et ludique de la musique. Par le lien du geste, de la matière au son, pour apprendre à s'exprimer, écouter, partager. Pour développer sa concentration, enrichir son langage, nourrir par des expérimentations multiples son vocabulaire musical et sonore. Pour prendre goût, tout simplement, au son, à la musique, à toutes les musiques !

Elle se décline sous plusieurs modes, eux-mêmes combinables et inter-opérant.

L'âge des enfants, leurs dispositions, prédispositions sont appréhendés dans le respect de leur individualité au jour d'une libre créativité. Le tout procédant de l'échange, non de la démonstration.

Différents temps ponctuent la journée :

- **Accueil du matin et du soir** : la guitare et les chansons, apaisantes ou dynamisantes épousent à l'ouverture ou la fermeture du lieu, l'humeur du moment pour les parents et leurs enfants.
Impromptus : temps informels ou le chant, la musique s'improvisent médiateurs de moments délicats ou d'espaces de transition
- **Temps de relaxation et d'écoute** : moments câlins quand, en fin de matinée, ou d'après-midi se fait sentir le besoin de poser les énergies de se ressourcer. Un coin calme est alors aménagé, où l'on peut manipuler de petits jeux ou encore prendre son doudou, une couverture et rêver au son de la guitare, de berceuses du monde entier.
- **Espace d'exploration libre** : Pour découvrir à son rythme une installation de matériaux sonores, de petits instruments, se saisir des propositions au gré de son envie.
- **Atelier d'éveil musical** : où, pour un petit groupe d'enfants, l'aventure musicale se décline au rythme d'un découpage aux repères sécurisant :
 - exploration de matériaux sonores, d'instruments traditionnels où contemporains (structures sonores Baschet),
 - musique, danse, gestuelle et déplacement,
 - panier de comptines et chansons.
- **Découverte instrumentale** : instants riches d'étonnement et d'émotion quand les enfants découvrent, écoutent et prennent contact avec d'autres instruments : une contrebasse, un kamele n'goni, un cadre de piano, un guide chant...
- **Contes en musique** : une lecture agrémentée, illustrée d'interventions musicales et sonores

Tous ces temps sans cesse réévalués, pensés en lien avec l'équipe de professionnels de la petite enfance sont proposés dans une régularité s'inscrivant dans la réalité quotidienne de l'enfant.

Tout au long de l'année, ils rythment progressivement le développement, les acquisitions, les évolutions, les changements.

3. L'éveil aux arts-plastiques





A la rencontre de la couleur, d'un geste, d'un outil, d'une trace, d'une forme, l'éveil artistique est une composante essentielle dans l'accueil du jeune enfant. La peinture, le modelage, le détournement d'objets de récupération même, sont des outils régulièrement présents dans les activités proposées dans la structure.

Par sa formation et son expérience de terrain, la plasticienne de notre équipe guide les enfants dans l'exploration du territoire des arts plastiques. Elle pense les ateliers comme des dispositifs ludiques, des espaces de jeu qui suscitent le désir de créer, autorisent un regard décalé, un pas de côté, une approche sensible de la matière. Elle amène chacun à explorer son propre sens esthétique par des créations données à voir et regardées autrement.

Le temps de l'atelier, elle porte un autre regard sur l'enfant et son empreinte, elle élabore une fable qui porte le groupe et propose un accompagnement à chacun, c'est un aller-retour constant du groupe à l'individu.

Pour servir et renouveler ses propositions, elle varie les outils :

- **Des outils traditionnels** : Crayons, craies, stylo, feutres, peintures, pinceaux, scotch, ficelles, pâte à modeler, gommettes, tissu, photographies, feuilles et papiers en tous genres...
- **Des outils inventés** (les feutres suspendus ou les pinceaux géants...), s'approprier des outils, des objets, les assembler pour donner vie à des outils insolites qui permettent un autre rapport à l'espace et la matière ou proposent une expérience sensorielle.
- **Des matériaux naturels** : végétation, branches, terre, riz, épices...
- **Des objets du quotidien et matériaux en devenir** (jouets, miroirs, objets détournés, recyclés, cartons, journaux et images...). L'ombre et la lumière (lampes de poche, jeux de lumières) transformant la perception du réel (caché-visible, grand-petit), une approche tantôt intime tantôt féérique de l'espace, du corps et de la proposition artistique.
- **Support audio** (ambiances sonores) : l'intention qui sous-tend l'action, un point de départ dans l'élaboration d'un atelier artistique. Le regard porté sur l'enfant, le groupe, sur ce qui se crée durant l'atelier, sur ce qui est donné à voir (réinvestir, recadrer, valoriser).

Après le temps de jeu et d'exploration, en imaginant la mise en valeur et l'exposition des créations du groupe, elle colore l'espace d'accueil. Elle contribue à l'appropriation des lieux par les enfants. Elle attire l'attention de tous sur des traces, des accords, des matières, des sensations. Ce récit qu'elle propose par son regard d'artiste devient le décor de notre quotidien et emmène l'imaginaire de tous vers de nouveaux désirs, de nouveaux jeux.

C'est aussi un formidable vecteur de lien avec les familles. Ce qui s'affiche en grand sur nos murs, ce qui façonne l'espace, suscite la curiosité de tous est facilité la rencontre et l'échange. Enfin, la mise en mémoire du chemin d'exploration, photographie et mise en mots, vient clore l'expérimentation des enfants et alimente la mémoire de l'équipe.

La pratique des arts plastiques s'invente également dans la spontanéité, quand l'adulte se saisit de ce que les enfants imaginent, quand un jeu, un instant, un mot, un essai fait éclore l'envie de développer ou reproduire le geste, l'émotion. L'appropriation de l'expérimentation des uns par d'autres. Les enfants sont valorisés dans leur créativité, la pensée, les émotions de chacun sont écoutées, reconnues et partagées.

4. L'éveil sensori-moteur



Nous ne nous lasserons pas de rappeler à quel point la naissance vient bouleverser le bébé et le projette dans un monde sensoriel complètement nouveau. Certains de ses sens sont déjà bien en place et lui permettent d'entrer en relation avec le monde qui l'entoure et de tisser les premiers liens avec son environnement familial. Près de ses parents, il va progressivement explorer son corps, en passant par une motricité involontaire organisée autour de réflexes qui disparaîtront rapidement pour laisser place à une motricité volontaire. La maturation du cerveau du bébé va lui permettre de réguler progressivement le tonus de son dos, de sa tête et de ses membres afin de gagner en agilité et en possibilités motrices. Dans ce monde sensoriel riche, allongé au sol en sécurité il va tourner sa tête, explorer ses mains et ses pieds puis se retourner. Il va expérimenter l'équilibre et le déséquilibre puis le mouvement avec la reptation, les quatre pattes, la station debout, la marche, la course, les sauts...

Dans chaque famille, les enfants explorent en fonction de ce qu'on leur offre, en fonction de leur histoire et de ce qu'ils sont. Quand nous les accueillons à la Maison soleil, ils ont fait de nombreuses expériences qui influencent leur façon de se mouvoir, d'être au monde, d'appréhender l'espace et d'entrer en relation avec les autres.

La psychomotricienne, attentive à chaque enfant dans le groupe, travail avec l'équipe pour penser le mouvement dans le quotidien de la structure.

Des **propositions motrices** leurs sont faites de manière hebdomadaire sous la forme d'espaces moteurs ou de parcours de motricité. Ils sont invités à explorer les espaces avec ce qu'ils sont. L'équipe les accompagne à faire seul, à passer les obstacles à appréhender l'espace selon le principe de **Motricité Libre** développée par la pédagogie Loczy. De ce fait, les espaces proposés sont pensés de manière à ce que chacun puisse explorer selon son stade de développement, ses besoins et ses envies. « On n'assit pas un bébé qui ne sait pas encore le faire seul », dans cette même idée, on ne place pas un enfant devant un obstacle qui ne saurait passer seul. L'équipe accompagne chaque enfant avec des mots à trouver sa solution, celle qui lui ressemble, en toute sécurité. En respectant ce principe, les enfants en tirent de grands bénéfices, se sentent compétents et développent une connaissance juste de ce qu'ils sont capables de faire et de ce qu'ils sont encore en train de construire.

Des **propositions corporelles** accompagnent leur quotidien à travers la danse, les imitations, les temps de relaxation et le libre mouvement accompagnés de médiateurs sensoriels variés (foulards, plumes, maracas, sacs de graines...). Les enfants observent chaque mouvement et gestes de l'adulte et les imitent c'est leur manière de les intégrer, afin de les reproduire plus tard sans modèle et de les combiner avec d'autres. Le mouvement et la danse n'échappent pas à ces règles, les enfants observent les professionnels avec minutie et ils reproduisent gestes, postures, expressions et rythmes en ne laissant rien de côté.



Des **propositions autour d'univers sensoriels variés** sont faites aux enfants. Ils sont invités à faire corps avec leurs sens. Les professionnels tentent de mettre des mots sur ce que les enfants sont dans l'instant présent afin qu'ils se centrent sur leur vécu corporel du moment.

5. Les activités d'expression langagière

« *Pour un bébé tout est langage, corps, jeu, expérience* », Sylviane Giampino, psychanalyste et psychologue pour enfants.

L'être humain est un "être de langage". Il commence l'apprentissage de sa langue maternelle dès sa vie intra utérine en se familiarisant avec les sons de voix de ses parents. A la naissance, les parents adaptent d'eux même leur langage au nourrisson. Instinctivement ils le baignent des sonorités de sa culture et préparent l'arrivée du langage parlé. D'abord corporel et sensoriel, le langage devient sonore avec l'apparition des babillages du bébé. Vers 12 mois, les premiers mots se forment, vers 2 ans, les premières phrases se construisent.

A son rythme, chaque enfant part à l'aventure dans ces différentes étapes. Nous savons aujourd'hui que l'environnement relationnel joue un rôle central. Sans interactions, sans sa dimension sociale, le langage n'est rien et ne se crée pas.

En parlant à leur enfant, les parents stimulent sa capacité innée à rentrer dans le langage et à devenir un être communicant, pensant et interagissant avec ses semblables.

Les enfants accueillis à la Maison Soleil ont entre 18 mois et 5 ans. Ils sont donc en pleine "période sensible" concernant cet apprentissage.

Le temps passé dans le lieu d'accueil est l'occasion pour l'enfant d'enrichir encore ses interactions verbales. Avec ses pairs, il expérimente le rôle fondamental des mots pour rencontrer l'autre. Le jeu et l'imitation sont de merveilleux accélérateurs du processus neurologique. Les adultes professionnels, par leur pratique et leur savoir-faire, favorisent les occasions de diversifier le langage, sa forme et son sens.

Accéder à la communication, c'est aussi pouvoir construire sa pensée, intégrer les idées, les concepts qui en sont la base d'élaboration. Pouvoir se penser soi-même et le monde qui nous entoure nous permet de nous définir comme être singulier, pensant et interagissant. Le langage devient alors un outil de socialisation qui nous donne accès à l'autre et nous inclut dans l'humanité.

Tout au long de l'émergence du langage oral, nous maintenons nos facultés de langage corporel. Petit à petit, cette part de la communication est intériorisée et complète les mots articulés sans même que nous n'y prêtions attention.

Les professionnels Petite Enfance utilisent particulièrement cette capacité que nous avons tous pour affiner leur communication avec les jeunes enfants. C'est un véritable outil professionnel qui se crée au fil du temps.

Favoriser et développer le langage des jeunes enfants se fait à chaque instant de l'accueil. L'équipe a particulièrement veillé à imaginer et mettre en place des propositions et des activités qui renforcent ce processus.

a. La lecture d'histoires



Mettre à disposition des enfants, des livres et leur lire quotidiennement des histoires les familiariser avec l'objet et son usage. C'est un excellent moyen de stimuler la curiosité et l'imagination et de découvrir le plaisir que cela procure.

Les livres ont une grande place dans nos accueils, se sont avant tout des objets sensoriels, riches en couleurs, formes, matières. Ils peuvent se déplacer avec les enfants, se regarder seul ou à plusieurs, debout, allongé, assis. Ils se découvrent, se regardent, s'explorent, s'étudient et puis ils se lisent.

Les livres portent chacun une histoire immuable, un contenu défini et sécurisant. Les enfants découvrent qu'en lisant un livre, ils y retrouvent toujours le même déroulé de l'histoire, les mêmes étapes, la même morale, la même chute. Les récits contenus dans les livres viennent faire écho à l'histoire des enfants. Ils choisissent et demandent souvent à lire les mêmes histoires, celles qui sont porteuses d'un sens qui leur parle. Les professionnels qui lisent les histoires y mettent leurs propres affects, chaque lecture en est différente, les enfants se nourrissent de tous ces petits riens qui dans la stabilité et la sécurité apportées par le cadre du récit offrent l'expérience de multiples sentiments et émotions. Pour certains enfants, la lecture prend la place d'un rituel ou créer un lien privilégié avec l'adulte.

La diversité des éditions jeunesse offre un large choix d'albums qui sont autant d'occasions de découvrir du vocabulaire. L'enfant s'exerce en associant les sons aux illustrations variées. Nous recherchons dans nos propositions de livres une diversité graphique attrayante qui exerce la sensibilité esthétique.

Cette variété d'ouvrages qui nourrit l'imaginaire et la créativité des enfants fait également lien avec tous les autres projets de la Maison Soleil : propositions plastiques, musicales, corporelles, jeux libres...

b. Chansons, comptines à doigts et rondes

Les jeux sonores des chansons pour enfant et leur poésie qui s'affranchissent parfois du sens logique du vocabulaire, participent à ce "bain de langage" nécessaire aux jeunes enfants. Chanter, jouer, répéter procure du plaisir et exerce la diction.

En y associant des gestes, les "comptines à doigts" aident à la compréhension du vocabulaire et exercent la motricité fine. En passant par le corps, les professionnels favorisent l'intériorisation du langage et des mots. Ils renforcent également les liens relationnels en permettant le partage de moments de plaisir et de joie.

Les rondes et les danses qui mettent en œuvre le corps entier répondent aussi au besoin de mouvement des jeunes enfants, exercent leur équilibre, et favorisent l'intégration de leur unité corporelle.

Tous les matins à la Maison Soleil, le "temps du Bonjour" est l'occasion de chanter et mimer des comptines avec les enfants. Au fil des jours ils apprennent les paroles et les airs et se joignent aux adultes. Ils s'approprient les chansons et les réclament régulièrement.

Ils créent également un lien entre la structure et leur famille en chantant ces chansons chez eux. Les mots d'abord balbutiés ou mélangés par certains aiguissent la curiosité des parents qui viennent alors questionner les professionnels. En fin d'année nous donnons aux familles un petit recueil des chansons que nous chantons le plus. Cette temporalité est délibérée pour laisser le temps aux enfants de s'approprier les comptines à leur manière sans enfermer leur imagination.

6. Les activités d'extérieur

« Il n'y a pas de mauvais temps, mais seulement des vêtements inappropriés »

a. Le jardin



Le bel espace extérieur dont bénéficie la structure est un vrai trésor pour les petits citadins qu'elle accueille. Chaque jour, plusieurs fois si nous le pouvons, nous allons jouer dehors. Les familles sont prévenues, qu'elles devront prévoir des tenues adaptées à la saison car seule la pluie intense empêche ces moments.

Le jardin offre aux enfants un échantillon de nature à explorer. Tout au long de l'année, ils peuvent y observer des arbres, des buissons, des fleurs, des fruits, des légumes, de l'herbe, mais aussi des oiseaux, et des insectes. Ils y aperçoivent même parfois des chats du voisinage en promenade.

Le contact régulier avec le monde végétal et animal, dans une exploration spontanée ou guidée par l'adulte, est l'occasion d'enrichir l'expérimentation sensorielle (couleurs, odeurs, textures...) et de s'en émerveiller.

Il crée également un lien positif et respectueux à la nature et construit des bases pour le futur citoyen qui, dans la société de demain, devra agir en préservant l'environnement.

Observer la nature c'est aussi prendre le temps. Stopper la course quotidienne pour se centrer sur l'instant présent, apprendre la patience, expérimenter le temps à d'autres échelles : les saisons qui se succèdent, la lumière du jour qui tourne, la graine qui germe.

Alors, regarder la coccinelle qui s'envole, l'escargot qui chemine, le toucher, écouter la pluie qui tombe ou le merle qui chante, voir passer les nuages et sentir le parfum des fleurs deviennent des expériences pleines de sens pour l'enfant qui "apprend le monde" et la place qu'il y tient.

En créant un carré potager entretenu avec les enfants, les professionnels ont souhaité renforcer l'intérêt spontané de l'enfant pour la nature. Rendus actifs dans l'entretien du jardin, ils sont responsabilisés et apprennent par le jeu.

Nous utilisons également un composteur et nous avons fabriqué un hôtel à insectes, des nichoirs et mangeoires à oiseaux

Le Jardin de la Maison Soleil est synonyme d'espace de liberté de mouvement... un endroit où l'on peut courir, se cacher, crier, "buller". Le toboggan permet de grimper et glisser, les vélos et petits véhicules de rouler. La pelouse offre un endroit où s'allonger et se rouler. Il y a suffisamment d'espace pour les jeux de ballon.

La partie cour comporte un très grand bac à sable où les enfants peuvent être ensemble dès que le temps le permet. Les jeux dans le sable sont multiples et évoluent avec leur âge, de l'exploration sensorielle et du transvasement, aux jeux symboliques de construction ou de cuisine.

L'équipe propose régulièrement de faire des bulles de savon ou de dessiner à la craie sur le sol. Et dès que les conditions le permettent, de nombreuses activités intérieures sont déplacées et aménagées dans le jardin.

b. Les sorties

Notre quartier offre des espaces nous permettant de faire des sorties. Il existe plusieurs parcs et aires de jeux alentour notamment le jardin botanique de Bordeaux.

La bibliothèque pour une séance de lecture, la boulangerie pour acheter le pain du goûter ou le marché de producteurs pour préparer l'atelier cuisine sont autant de destinations de promenades en dehors de la structure. Autant d'occasions de s'approprier le quartier, rencontrer ces habitants, et apprendre les règles de sécurité pour se déplacer à pied en ville.

7. Les expérimentations du quotidien

La vie de tous les jours offre en permanence des occasions de découvrir et de grandir. L'enfant est un "scientifique" curieux qui s'approprie le monde en expérimentant de façon continue.

La Maison Soleil est avant tout un lieu de vie empreint de quotidienneté, en partie rythmé et ritualisé par les besoins physiologiques du groupe. Besoin de manger, besoin de dormir, besoin d'hygiène.

Organiser, prendre part à ce quotidien, l'expérimenter individuellement ou collectivement, de façon autonome ou accompagner par les adultes. C'est une activité non négligeable sur laquelle les professionnels s'appuient pour varier leurs propositions. Chaque geste devient prétexte à rendre l'enfant acteur de son accueil, soutenir son activité d'apprentissages et construire les interactions sociales.

a. Les petits gestes

Enlever son manteau, le suspendre, ranger ses chaussures, faire ou défaire un bouton, prendre un mouchoir seul, se servir un verre d'eau, nourrir les poissons, nettoyer la table, balayer la cour... Des dizaines d'occasions d'exercer le geste et de développer la pensée logique et l'autonomie.

Le professionnel qui accompagne alors veille à rester à juste distance. Présent, soutenant par son attention mais laissant l'enfant tester, s'exercer, trouver ses propres solutions.

Faire seul, réussir seul, penser par soi-même, être créatif, tout ce qui amène à l'autonomie est très valorisant et procure beaucoup de plaisir aux enfants.

La répétition de tous ces petits gestes exerce la motricité fine et la patience de l'enfant.

Ils lui permettent aussi de prendre part au collectif, d'y trouver sa place d'individu interagissant et de s'exercer à la communication et aux rituels sociaux. Ils participent à l'élaboration du « vivre ensemble »

b. Les activités concrètes

Certaines activités proposées par l'équipe permettent aux enfants de découvrir et apprendre le maniement des outils de la vie courante. Guidés par l'adulte, ils découvrent l'utilité des objets et les gestes appropriés pour élaborer un résultat. Ils ne font plus semblant, la cuisine, le jardinage, le bricolage aboutissent à un résultat réel : partager un gâteau, sentir les fleurs, utiliser un objet.

La dimension concrète de ce type de propositions donne aussi l'occasion de sensibiliser les enfants à certaines notions comme la préservation de l'environnement (recyclage, pratique du compost, non gaspillage de l'eau), l'hygiène (lavage des mains, nettoyage des outils), la sécurité (utilisation de gants et de lunettes de protection, respect des consignes).

Pendant les vacances, lorsque nous accueillons ensemble tous les enfants de 18 mois à 5 ans, nous proposons à tous de participer à la préparation d'un repas que nous partageons ensuite.

Cette activité commence le jeudi matin, avec les plus jeunes nous allons au marché pour choisir les produits qui nous sont nécessaires pour la réalisation de notre menu. Le vendredi matin, c'est aux plus grands de se lancer dans les différentes préparations : peler et couper les légumes et les fruits, peser, doser les ingrédients, mélanger la pâte, préparer les moules à gâteaux, confectionner les « croque-monsieur » ou les pizzas, façonner les petits pains... Nous avons pensé cette activité pour que tous puissent participer à la confection du repas que nous dégustons le vendredi midi. Avec le temps, les enfants se sont appropriés la proposition et l'ont adaptée au groupe. Parfois, les grands souhaitent accompagner les plus jeunes au marché, parfois les petits soleils se joignent à l'étape cuisine.

Enfin nous sommes tous réunis pour partager le repas, chacun goûte, commente, rappelle les étapes de fabrication, fait le lien avec d'autres repas ou d'autres temps de cuisine à la maison par exemple. Enfants et adultes prennent beaucoup de plaisir à ces moments joyeux et conviviaux qui renforcent les liens du groupe, éveillent le sentiment d'appartenance et la fierté de chacun.

8. Ouvrir la structure

Le projet « **Les invités du matin** » mis en place à la Maison Soleil propose aux parents, grands-parents et autres adultes proches des enfants accueillis de venir partager un moment avec le groupe d'enfants autour d'une découverte.

A chaque début d'année, nous proposons aux familles le projet : il s'agit d'échanger autour d'une pratique personnelle (instrument, danse, chant, magie....) ou d'une envie (jardinage, cuisine, lecture....) et d'organiser un temps de rencontre à la Maison Soleil. Le parent, grand parent ou proche sera accompagné par l'équipe pour l'organisation, la rencontre et l'échange avec les enfants. Ce projet humainement riche, permet l'ouverture de la structure, de nouvelles découvertes pour les enfants et la valorisation des personnes dans leurs passions ou leurs savoir-faire. Ces moments sont toujours porteurs de chaleur, de plaisir et de joie et sont appréciés de tous. Ils participent aux liens, à la confiance et à l'inscription des familles dans la structure.

Quand nous le pouvons, nous invitons une bibliothécaire jeunesse du quartier pour venir faire des lectures dans la structure.

Au hasard des rencontres, nous avons également profité d'une initiation à la capoeira, partager un moment de jeux de rôle grandeur nature avec un groupe de chevaliers, accueilli une chanteuse lyrique, de nombreux musiciens professionnels, des artistes créateurs de spectacles jeune public.

Le lien avec le Pôle Senior. Ce lieu est ouvert aux personnes retraitées qui peuvent y prendre leur repas le midi, y passer du temps pour se rencontrer ou participer à des activités et animations variées l'après-midi.

Ce lieu municipal a pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées et de leur permettre de bénéficier d'un service de restauration abordable.

Depuis plusieurs années, la Maison Soleil, qui est une petite structure, a sollicité la municipalité pour pouvoir utiliser l'espace du pôle senior au moment du repas. Ce qui a commencé comme un partage d'espace et devenu un temps de rencontre convivial.

Les enfants prennent leur repas en premier pour respecter leur rythme de journée et pour laisser un temps de calme aux personnes âgées. Mais chacun se croise et petit à petit se rencontre. Tous les jours, les « papis » et les « mamies » saluent les enfants à leur arrivée, les enfants leur souhaitent « bon appétit » à leur départ. Au fil des semaines chacun se reconnaît et s'apprivoise.

L'équipe de la Maison Soleil et l'animatrice du pôle senior ont souhaité prolonger et amplifier ces rencontres.

Nous organisons maintenant des rendez-vous au moment du goûter autour des événements festifs qui ponctuent l'année (Noël, Fête des rois, Chandeleur, Printemps, Pâques...)

Chacun à son tour cuisine et invite les autres au goûter puis nous partageons des chansons. Le répertoire petite enfance est très riche et perpétue toujours des comptines que les personnes âgées ont grand plaisir à retrouver.

Rien n'est jamais imposé, les personnes âgées qui souhaitent y participer viennent, les enfants qui n'ont pas envie de chanter n'y sont pas poussés et cette bienveillance permet la confiance et la douceur dans ces moments.

iv. La place du repas

1. Le déjeuner

A la Maison Soleil, les familles apportent le repas de leur enfant.

A leur arrivée, il est étiqueté et stocké au froid. En fin de matinée, il est conditionné, chauffé et apporté dans la salle de repas par l'agent d'entretien.

Donner le repas que le parent a préparé pour son enfant permet de faire un lien avec la maison, de respecter les habitudes, et la culture de chacun et de suivre les étapes de la diversification alimentaire.

C'est aussi l'occasion d'échanger avec les enfants autour des différences de chacun et de la diversité des façons de manger.

Hors de la sphère familiale et détaché de ses enjeux émotionnels, les enfants peuvent alors développer leurs expérimentations alimentaires.

C'est aussi l'opportunité pour les professionnels de pouvoir accompagner les familles sur des questions relatives à l'alimentation et aux besoins spécifiques des jeunes enfants.

Répondant au besoin essentiel de s'alimenter, les repas sont propices aux échanges relationnels. Ce sont des temps de partage, de convivialité et de plaisir très importants dans le développement des jeunes enfants.

C'est pourquoi les professionnels qui accompagnent les enfants partagent également le repas avec eux et veillent à ce que chacun prenne le temps de manger tout autant pour se restaurer que pour découvrir les saveurs, les odeurs, les couleurs, les textures différentes, qu'il puisse partager cette expérience par la parole avec les autres et qu'il apprenne, petit à petit, les règles qui permettent à chacun d'apprécier ce moment collectif.

2. Le goûter

Contrairement aux repas individuels, un même goûter est proposé aux enfants pour leur permettre une autre expérience de l'alimentation et de son partage.

Nous proposons aux enfants un aliment salé, un fruit ou une compote et un aliment sucré. Cette composition est pensée pour répondre au goût et au besoin de chacun. Elle stimule la curiosité, la découverte et le plaisir des enfants.

Les familles sont sollicitées une fois par mois pour contribuer à ces goûters. L'équipe les encourage à favoriser les aliments frais, limités en sel et en sucre. Elle accepte avec grand plaisir toutes les recettes cuisinées à la maison qui font découvrir à tous la diversité et la richesse des cultures culinaires familiales.

v. Le temps du sommeil

Les jeunes enfants accueillis en collectivité dépensent beaucoup d'énergie. Le jeu, les découvertes, la rencontre de l'autre, enfant ou adulte, le respect du cadre, les tensions générées par le groupe sont autant de sources de fatigue possibles qui s'ajoutent au besoin naturel des enfants et au rythme de vie parfois très intense dans lequel ils grandissent.

Il est donc important de leur offrir la possibilité de se reposer autant qu'ils en ont besoin.

1. Les temps calmes

En fin de matinée, un espace confortable est aménagé pour que les enfants puissent venir près d'un adulte s'asseoir, s'allonger, écouter une histoire ou des chansons, jouer dans la pénombre avec des petites lumières.

Après les activités du matin, alors que certains ont besoin de se défouler et courir dehors, d'autres commencent à ressentir de la fatigue qui peut s'accroître avec la sensation de faim qui vient avant le repas.

D'autres enfants encore attendent le retour de leur parent pour aller manger et dormir chez eux. Ce moment chargé d'émotions peut être adouci par la présence réconfortante et apaisante du professionnel qui propose le temps calme.

2. La sieste

Le temps de la sieste est un moment important dans la journée des enfants. Il fait partie intégrante du temps de repos nécessaire en 24 heures et participe donc au bon développement physiologique et neurologique de chacun.

Favoriser un cadre apaisant, donner des repères rassurants, accompagner chacun dans son rythme et face aux inquiétudes que ce moment apporte parfois aux jeunes enfants, permet aux professionnels de garantir la qualité du repos.

A la Maison Soleil, il n'existe pas de salle réservée à la sieste, les lits sont installés dans la petite pièce pendant le repas des enfants. Mais chacun dort à la même place chaque jour. Les professionnels qui accompagnent le repas, travaillent dans la continuité et accompagnent également le groupe pendant la préparation à la sieste et l'endormissement. Dans la pénombre, les adultes sont disponibles pour répondre aux besoins individuels des enfants. Chanter une berceuse, s'asseoir à côté d'un lit, donner la main ou prendre dans les bras un enfant est parfois nécessaire pour l'aider à s'apaiser et s'endormir en confiance.

Ensuite, un adulte reste en permanence dans la salle de sieste pour veiller sur le groupe et accompagner les enfants à leur réveil. Une fois changés et habillés, ils vont jouer dans la véranda pour préserver le calme dans la structure et ne pas réveiller le reste du groupe.

3. Le « doudou »

“L'objet transitionnel”, affectueusement appelé “Doudou” a un rôle important dans l'accueil de l'enfant.

Il peut être une peluche, un tissu, un objet, une sucette, une étiquette, mais aussi une sensation que l'enfant choisit, trouve, crée. Le pouce qu'il suce, les cheveux qu'il caresse, le nombril qu'il gratouille, le son qu'il répète, la chansonnette qu'il murmure.

L'enfant l'utilise pour s'apaiser, se reconforter, s'endormir. Il n'est cependant pas universel, certains enfants n'en ont pas, ou il passe inaperçu des adultes.

Quelle que soit sa forme, il est la propriété absolue de l'enfant et il requiert la considération et le respect. L'enfant en a besoin pour réguler ses émotions. Il l'aide à développer sa capacité à se séparer de son parent et à expérimenter sans lui. C'est un objet qui symbolise le lien, une source de sécurité qui favorise une stabilité psychique.

A la Maison Soleil, les doudous sont laissés à disposition sur “l'étagère des Doudous” qui permet à l'enfant d'y accéder de façon libre et autonome. On observe alors souvent que l'enfant le pose plus facilement car il sait qu'il peut le retrouver s'il en ressent le besoin ou pour le plaisir de l'inclure dans ses jeux.

L'enfant est encouragé mais jamais contraint à poser son “doudou” pour certains temps du quotidien notamment pour aller jouer dehors, manger, participer à un atelier afin de garder, entre autres, la liberté de ses mouvements.

vi. Les soins corporels

1. Les changes

Le temps de change et un temps d'échange privilégié avec chaque enfant, c'est un des rares moments de tête à tête dans une journée de collectivité. L'espace est aménagé de façon à être rassurant et convivial (décors autocollants au plafond, mobile...)

Les enfants sont changés aussi souvent que nécessaire. Les professionnels veillent avec douceur à respecter le corps et la pudeur des enfants et appliquent les protocoles d'hygiène.

Les parents fournissent les couches de leur choix, lavables ou non, et en quantité suffisante selon les besoins de l'enfant. Ils apportent également une tenue de rechange pour permettre à l'enfant d'être changé avec ses propres vêtements si besoin.

2. L'acquisition de la propreté

Les enfants ont à leur disposition un pot et des petites toilettes séparées par des cloisons pour apporter de l'intimité. Ils y seront accompagnés à leur demande et également invités régulièrement à s'y rendre de façon individuelle et sans restriction.

Les enfants sont accompagnés dans cet apprentissage à leur rythme, en concertation avec les parents et en cohérence avec ce qui se fait à la maison.

3. Les « bobos »

Les "petits bobos" sont toujours entendus, pris en compte et soignés si nécessaire. L'adulte se montre rassurant et disponible pour l'enfant qui exprime sa douleur et son émotion.

Les gestes de soin se réfèrent aux protocoles élaborés avec la puéricultrice et le médecin référent et sont systématiquement consignés dans un cahier de suivi.

Tous les incidents survenus dans la journée d'un enfant sont transmis aux parents, soit immédiatement par téléphone, soit en fin de journée selon la nécessité de la situation.

d. Une journée type à la Maison Soleil

8h00-9h15	Temps d'accueil des enfants et des parents.
9h30	Le temps du bonjour : <ul style="list-style-type: none">- Chansons, présentation des présents et des absents.- Petit verre d'eau.- Détail des activités du matin.
9h45-11h	Proposition autour de la musique, des arts plastiques ou du corps. Jeux libres. Jeux à l'extérieur.
11h-11h30	Temps calme. Départ des enfants du matin.
11h30-11h45	Lavage des mains. Repas.
12h15-12h30	Accompagnement à la sieste.

12h30-15h	Sieste et réveils échelonnés.
15h30-16h00	Goûter
16h15-17h	Atelier autour de la musique, des arts plastiques ou du corps.
17h-18h	Jeux libres. Départ des enfants de la journée.

e. L'équipe du multi-accueil

i. Les professionnels

- 1 Directrice technique / EJE (35h/semaine, mi-temps administratif)
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants (35h/semaine)
- 1 Psychomotricienne (16h/semaine)
- 1 Agent d'accueil petite enfance titulaire du CAP (35h/semaine)
- 1 Agent d'accueil petite enfance titulaire du CAP (20h/semaine)
- 1 Musicien (15h /semaine)
- 1 Plasticienne (16h/semaine)
- 1 Agent d'entretien (35h/semaine)
- 1 médecin référent

ii. Des compétences complémentaires

La composition des équipes qui comprend des professionnels diplômés ou qualifiés dans le domaine de la Petite Enfance et des professionnels riches d'un savoir-faire artistique répond aux objectifs éducatifs de l'association.

La pluridisciplinarité permet le regroupement d'un grand nombre de compétences au service de l'accueil du jeune enfant et de sa famille.

Chacun, par son regard unique, vient enrichir le travail d'équipe autour des médiations artistiques qui sont l'axe de travail essentiel des multi accueils.

Cette singularité nécessite un travail constant pour élaborer la cohérence et la confiance au sein des équipes. Construire des rapports ouverts, tolérants, respectueux et bienveillants entre nous, penser notre travail collectif et le réinterroger sans cesse permet de nous assurer d'un cadre empreint de valeurs humaines pour chacun et soutien la qualité de nos actions auprès des enfants et des familles.

iii. Accompagnement et formation des équipes

Chaque jour les professionnels mobilisent sur le terrain leurs compétences mais aussi leur capacité de réflexion et de distanciation. Si les qualités humaines, l'engagement et les valeurs de chacun sont nécessaires, ils ne peuvent soutenir seuls le travail des professionnels. Les savoirs théoriques apportés par les différents parcours de formation individuels et le travail d'élaboration effectué en équipe sont le socle légitime de notre pratique.

De plus, pouvoir mener à bien toutes leurs missions et répondre à la diversité des besoins de chaque famille, implique que les équipes des multi-accueils soient formées à un travail de tiers bienveillant et qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement professionnel régulier.

Ainsi les projets individuels sont encouragés : laisser chaque professionnel s'inscrire ou impulser un projet, c'est lui permettre d'être créatif et donc de devenir actif au sein de la structure. Petit projet, grand projet, qu'il soit impulsé par une éducatrice de jeunes enfants, un artiste ou un CAP petite enfance, peu importe, il doit pouvoir s'inscrire dans les valeurs qui animent la structure.

Les équipes se réunissent donc chaque semaine hors du temps d'accueil des enfants pour élaborer leur réflexion, échanger leur points de vue, mener leurs projets. Une fois par mois une psychologue vient accompagner et nourrir ce travail et permettre une mise à distance de la pratique professionnelle.

Tous ces temps de travail permettent la mise en œuvre du projet pédagogique qui est le socle de la légitimité de nos professions. Sans lui, il est difficile de mettre en place un réel travail d'équipe. Construit et réajusté régulièrement, il permet d'interroger les pratiques professionnelles, de les rendre visible à tous et de fédérer une équipe portée par des valeurs communes.

Pour compléter ces savoirs, le plan de formation annuel associatif permet à chacun de suivre des formations à titre individuel qui viendront ensuite enrichir l'équipe. Ce plan de formation comprend également des propositions collectives centrées sur une équipe, un type de professionnels ou un groupe de salariés venus de divers lieux de l'association. Ces temps sont l'occasion d'échanges riches avec d'autres salariés qui partagent notre projet mais le mettent en œuvre à leur façon.

L'intégration des multi accueils dans une association telle que l'APEEF, qui propose différents types d'accueils et d'activités en direction de publics variés et emploie un grand nombre de professionnels permet une bonne capacité de remplacement des personnels en interne. Elle offre aussi un éventail conséquent de savoirs qui sont partagés notamment grâce à la création du pôle formation dont les équipes bénéficient aussi. L'idée est de développer la transversalité entre les différentes équipes des pôles enfance et petite enfance et d'évoluer dans un esprit d'entraide qui contribue au développement des savoirs faire de tous.

iv. La place des stagiaires et des apprentis

Les structures se veulent également des lieux de formation et de transmission.

Dans ce but les équipes acceptent et encadrent chaque année le parcours de plusieurs stagiaires et apprentis issus de différentes filières de formation. La vie quotidienne des structures devient ainsi un espace d'échanges constant autour des savoir-faire et savoir-être essentiels aux professionnels du champ de la petite enfance.

Cet engagement est riche pour tous les acteurs qui y participent.

Le questionnement des stagiaires et les apports théoriques qu'ils viennent confronter au terrain amènent l'équipe à réinterroger et réactualiser constamment ses pratiques.

Les membres de l'équipe ont quant à eux à cœur de partager leur expérience et transmettre les valeurs professionnelles et humaines qu'ils portent et mettent en œuvre chaque jour.

Ces échanges apportent une dynamique positive et créatrice au sein de la structure qui participe à la qualité du cadre d'accueil des familles.

v. Modes d'évaluation

Les professionnels que nous sommes, font le souhait d'assurer une qualité d'accueil constante et renouvelée dans le temps. Cette volonté affichée passe par un travail de réflexion puis de mise en œuvre permanente. Elle nécessite une veille et une curiosité quant aux évolutions des pratiques pédagogiques, des avancées scientifiques et aux changements sociétaux.

La qualité reste difficilement mesurable, il faut néanmoins trouver des procédés d'évaluation qui serviront de base et d'outils de travail pour les professionnels.

La participation de tous dans un travail d'équipe ne peut être envisagée sans que chacun ne soit informé, écouté, accueilli. Grâce à des temps de formation réguliers, chaque membre de l'équipe est responsable, condition d'une vraie dynamique de projet.

L'association met en place des entretiens individuels qui servent d'indicateurs quant au vécu et à l'évolution professionnelle de ses salariés. C'est l'occasion de consacrer un temps à chacun et de recenser les compétences et les difficultés rassembler en son sein.

Les équipes bénéficient de séances d'analyses des pratiques qui permettent une mise à distance du travail quotidien et qui favorisent une remise en question collective et féconde des actions et interactions de tous. Souvent proposées par un psychologue, elles vont permettre ainsi de s'interroger sur le quotidien et les difficultés qu'il génère, de dire son ressenti, d'extérioriser des difficultés professionnelles...

Ces temps sont fondamentaux pour les professionnels. Ils participent à la considération de chacun par l'institution et permettent ainsi aux professionnels reconnus dans leur compétences et leur vécu d'assurer à leur tour les conditions du cadre respectueux et bienveillant que nous souhaitons pour nos accueils.

L'association veille à ce que tous les professionnels trouvent leur place au sein de la structure. Si des tensions sont avérées, elle n'hésite pas à mettre en place des temps spécifiques de communication sous forme de médiation pour permettre à chacun le partage de son ressenti et la mise à distance aux faits. Ces échanges permettent ainsi d'avancer sur des bases stables et de fédérer toute une association dans un but commun : l'accueil de l'enfant et sa famille.

Enfin, les professionnels s'attachent quotidiennement à vérifier auprès des usagers, par les échanges et le dialogue, qu'ils répondent à leurs besoins et leurs attentes. Des outils d'observation en travail social sont proposés et utilisés pour mener à bien l'enrichissement des analyses de ces échanges. Ce travail est complété par la mise en place d'un questionnaire de satisfaction qui est transmis à chaque adhérent.

f. Prestations d'accueil proposées

i. Le multi-accueil

1. Les « Petits Soleils »

Le multi accueil propose **20 places pour les enfants de 18 mois à 3 ans de 8h à 18h** en matinée avec ou sans repas et en journée complète avec repas et sieste.

La structure bénéficie d'une modulation d'agrément qui s'adapte aux contraintes d'espace du bâtiment et permet de respecter au mieux le rythme des enfants. Cette modulation s'organise de la manière suivante :

- 5 places de 8h00 à 11h30
- 3 places de 8h00 à 12h30
- 12 places de 8h00 à 18h

L'accueil est proposé à « temps plein » ou « temps partiel » en fonction du besoin et du projet des familles

Les accueils réguliers font l'objet d'un **contrat d'accueil** établi avec la famille selon leurs besoins et les places disponibles. Ce contrat détermine les jours réservés et les horaires réservés sur une période supérieure à 6 mois.

De manière ponctuelle et selon les places disponibles, les familles qui souhaitent des temps d'accueil complémentaires à leur temps d'accueil contractualisé peuvent en faire la demande.

Les accueils occasionnels sont des temps d'accueil à déterminer avec la famille selon les places disponibles qui peuvent être différents selon les périodes de l'année.

Ces accueils ne sont pas contractualisés mais soumis à réservation.

3 places en journées et 3 places en matinées sont réservées à l'accueil occasionnel.

L'accueil d'urgence suit un protocole d'accueil mis en place en collaboration avec le service Accueil et Information des Familles de la Mairie de Bordeaux.

2. Les 3/5 ans

Le mercredi, l'accueil est réservé aux enfants scolarisés en toute petite, petite et moyenne section maternelle.

De 8h à 18h ils peuvent venir passer un temps de loisir. Des jeux, des ateliers d'éveil artistique, des sorties nature ou culture et quelques sorties spectacle leur sont proposés tout au long de l'année.

La réservation se fait au trimestre.

Pendant les vacances scolaires, les 3/5 ans sont également accueillis en même temps que le groupe de plus jeunes selon les horaires suivants :

- Matinées de 8h30 à 12h
- Après-midi de 14h à 18h
- Journées de 8h30 à 18h

La Maison Soleil se réorganise alors pour faire des propositions adaptées à chacun tout en permettant le partage et les échanges entre tous.

Ces moments où des enfants de tous âges ont la possibilité de jouer ensemble sont très riches. Ils apportent toujours du plaisir et une dynamique positive dans le groupe.

C'est aussi l'occasion pour certaines fratries d'être accueilli ensemble pour profiter de leur temps de vacances.

ii. Les lieux d'accueil enfant-parents

Les **Lieux d'Accueils Enfants Parents** (LAEP) sont des lieux de rencontres, d'écoute et de parole, libres, gratuits et anonymes.

Ils répondent à un objectif de socialisation de l'enfant de 0 à 4 ans et d'accompagnement à la parentalité.

Créés en 1982 pour répondre à une volonté municipale, ils seront à Bordeaux, les premiers espaces directement inspirés de la Maison Verte créée par Françoise Dolto.

Les cinq Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) de l'APEEF sont propices à la convivialité et aux jeux. Enfants et parents sont invités à rencontrer d'autres enfants et d'autres parents, en présence de deux professionnels qui veillent à créer un climat favorable à l'échange et la communication. Ils ne sont ni intervenants, ni thérapeutes, juste accueillants.

Ce sont des espaces/temps repères pour de nombreuses familles bordelaises : 400 familles, représentant plus de 500 enfants différents, ont bénéficié des LAEP de l'APEEF en 2019.

iii. Les actions spécifiques

L'APEEF met en place de nombreuses propositions et manifestations en direction des jeunes enfants et des familles ainsi que des formations pour les professionnels grâce à son pôle Formation APEEF.

Ces propositions ont pour but le partage et la diffusion du savoir faire des professionnels qui ont construit au fil du temps une véritable expertise de travail qui mêle la spécificité de l'accueil de la petite enfance et l'approche sensible des médiations artistiques.

g. Dispositions particulières relatives à l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique

La Maison des Enfants et la Maison Soleil sont des lieux ouverts à tous dans la mesure de leurs possibilités.

Lorsqu'une demande d'accueil nous est faite pour un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique, que ce soit directement par une famille ou par un intermédiaire social ou médical, les équipes évaluent leur capacité à s'engager auprès de cette famille.

Les professionnels élaborent avec les parents un projet qui définit la fréquence et la durée des temps de présence de l'enfant au sein de nos établissements. Ce projet tient également compte de l'avis de notre médecin référent et permet un accueil spécifique de qualité pour l'enfant et sa famille au sein du dispositif d'accueil collectif.

Si un traitement médical spécifique est nécessaire, un projet d'accueil individualisé (PAI) est élaboré par le médecin référent en lien avec le médecin traitant de l'enfant, sa famille et la direction

L'équipe peut également entrer en relation avec les différents intervenants qui accompagnent l'enfant et sa famille afin de participer à la cohérence de suivi de la situation et son évolution.

h. La place des familles

Les équipes accueillent l'enfant et sa famille, une place essentielle est faite aux parents sans qui l'accueil de l'enfant ne saurait être pensé.

L'action éducative des professionnels s'appuie sur la notion de triangulation parents-enfants-professionnel, collaboration essentielle de nos pratiques.

Ainsi il s'agit d'accompagner sans décider, d'informer sans orienter, de proposer sans faire à la place, d'écouter sans juger, de regarder et accepter, de créer du lien et de la confiance.

Nous déployons nos compétences, mutualisons nos réflexions, nos observations, nos connaissances de la meilleure façon possible avec l'enfant et sa famille.

Ces familles s'inscrivent dans l'association à plusieurs niveaux.

D'abord usagères, elles fréquentent nos accueils, sont invitées aux manifestations organisées et proposées tout au long de l'année et contribuent à la qualité de notre travail par leur collaboration avec les équipes autour de l'accueil des enfants.

Adhérentes de notre Association, elles sont consultées et sollicitées pour participer à son évolution dans le temps et son adaptation aux besoins mouvants de la société.

Enfin, tous nos lieux sont physiquement ouverts aux familles et de nombreux temps de rencontre sont proposés, les équipes se rendent quotidiennement disponibles au dialogue.

i. Modalités de relations avec les organismes extérieurs

« S'inscrire dans le tissu social à travers un partenariat quotidien avec les différentes institutions »

i. Partenaires institutionnels

La **Mairie de Bordeaux** soutient et finance les actions de l'association

La **CAF** verse des prestations de service

Le **REAAP 33** (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, animé par la CAF et la DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale) finance des actions spécifiques autour du soutien à la parentalité

La **PMI** (Protection Maternelle Infantile) est également un partenaire essentiel. Elle assure bien entendu un rôle de contrôle sur les pratiques professionnelles du quotidien mais elle apporte également un soutien. Les professionnels dans leur rôle de prévention peuvent éventuellement aider à dépister des situations particulières grâce à ce soutien de la PMI.

Le **médecin référent** des deux structures est un partenaire important pour tout l'accompagnement à la mise en place des protocoles de santé. Il peut également accompagner, soutenir et former les professionnels.

Un **psychologue** intervient lors des réunions d'analyse des pratiques professionnelles afin d'apporter une vision externe, un travail de réflexions sur les pratiques et de conseiller des équipes.

Enfin, il ne faut pas oublier tous les **services sociaux ou médico sociaux** tels que les Centres Médico Psychologique Petite Enfance (CMPPE), les assistants familiaux, etc.

L'adhésion de l'APEEF à la **CRESS Nouvelle-Aquitaine** (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) lui permet d'assurer une veille professionnelle et sociétale, de participer à la vie du territoire et de faire valoir son rôle d'acteur économique.

Elle essaime son projet éducatif grâce à son partenariat avec l'**ACEPP 33/47** (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) qui lui permet de faire partie des formateurs de l'ACEPP.

Elle porte la voix de l'**ESS** (Economie Sociale et Solidaire) et participe à la dynamique des grandes fédérations d'éducation populaire : elle mène un travail collaboratif sur des axes de formation avec Les **Francais** de la Gironde et elle échange des savoirs et des compétences avec le **CEMEA**.

Grâce à son appartenance au **CNEA** (Conseil National des Employeurs d'Avenir), l'APEEF peut faire valoir le point de vue des structures de proximité au sein de sa branche professionnelle quant aux enjeux de l'animation de territoire.

Au sein de l'**UDES** (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire), l'APEEF elle contribue au point de vue de la branche animation et associative dans le domaine de l'ESS multi secteur.

ii. Partenaires pédagogiques

- les écoles maternelles voisines (prêt de salle de motricité, d'espaces divers, etc.)
- les multi-accueils voisins (échange de savoirs faire, de locaux, etc.)

Il y a également les partenaires culturels plus élargis tels que :

- les musées
- les théâtres
- les cinémas et salle de spectacles (Le Centre Simone Signoret à Canéjan, etc.)
- les parc et jardins environnants

k. Annexes



Règlement de Fonctionnement 2020/2021

« Maison Soleil »

La « Maison Soleil », gérée par l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille (APEEF) est un lieu d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la famille.

Il s'agit d'un multi accueil collectif situé au :

30 rue de Châteauneuf, 33100 Bordeaux.

05.56.32.72.64

www.apeef.com

Cet établissement fonctionne conformément :

- Aux dispositions des Décrets N°2000-762 du 1^{er} août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1^{er} du livre II du Code de la Santé Publique, N°2007-230 du 20 février 2007 et 2010-613 du 10 juin 2010 et de ses modifications éventuelles ;
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable ;
- Aux dispositions de la loi Borloo n°2006-339 du 23/03/2006 concernant le retour à l'emploi et les droits des bénéficiaires de minima sociaux ;
- Aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

1. Les fonctions de direction

a. Direction générale

Monsieur François Marquet, Directeur général de l'APEEF est le chef du personnel et a en charge l'animation de l'équipe de direction placée sous son autorité.

b. Direction du multi accueil « Maison Soleil »

Madame Sara Fourastié, titulaire d'un diplôme d'état d'éducatrice de jeunes enfants depuis décembre 2007, assure les fonctions et responsabilités suivantes ;

- elle veille à la qualité de l'accueil des familles et des enfants ; rendez-vous, inscriptions, suivi des familles.
- elle participe aux commissions et permanences fixées par l'AIFAP de la Ville de Bordeaux,
- elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet associatif de l'APEEF, du projet éducatif et du projet social du projet d'établissement de la « Maison des Enfants ».
- elle participe à l'élaboration du règlement de fonctionnement et à son application.
- elle est garante du respect des règles de sécurité et du respect des conditions d'hygiène optimales,
- elle anime les réunions hebdomadaires et gestion des plannings du personnel sur le multi accueil,
- elle soutient l'équipe pédagogique et peut intervenir à mi-temps sur le terrain,
- elle est garante du suivi des stagiaires,
- elle organise les entretiens d'embauche et le recrutement,
- elle participe à l'élaboration du budget, suit la saisie des inscriptions et la fréquentation des accueils,

c. Modalités de continuité de la fonction de direction

Dans le cas d'absence de la directrice en poste (congés, arrêt maladie, formation), la fonction de direction est assurée par un membre de l'équipe titulaire d'un diplôme d'état de psychomotricien et désignée comme « continuité de direction ». Elle assure la continuité des missions qui ne peuvent être différées dans le temps.

La prise de congés étant organisée par avance, il est fait en sorte que la fonction de direction soit assurée sans rupture tout au long de l'année.

Un classeur des tâches à accomplir en cas d'absence de la directrice est à la disposition de la personne qui assure la continuité de direction : il résume tous les points à traiter qui ne peuvent pas être reportés au retour de la directrice.

Quelque soient les circonstances, au moins un professionnel diplômé de la petite enfance (EJE, psychomotricienne, ou auxiliaire de puériculture) et présent en permanence sur toute la durée d'ouverture de la structure

2. Modalités d'admission des enfants

a. Pré-inscription à l'AIFAP pour les enfants de 0 à 4 ans non scolarisés

Les pré-inscriptions sont enregistrées auprès du service d'Accueil et Information des Familles – Accompagnement des Professionnels (AIFAP) de la Mairie de Bordeaux. Les demandes d'accueil sont examinées par une commission qui se prononce sur l'admission des enfants dans un établissement en respectant au mieux le choix des parents. Les places sont réservées pour les familles habitant Bordeaux ou y payant une taxe professionnelle.

b. Adhésion à l'association

Pour avoir accès aux services d'accueil de « la Maison Soleil », les familles doivent adhérer à l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille.

Pour ce faire, elles doivent s'acquitter des frais d'adhésion de 30€ (une adhésion par foyer) qui est valable de septembre à fin août de l'année qui suit.

En cas d'annulation de l'inscription de l'enfant, l'adhésion reste acquise à l'Association.

c. Constitution du dossier d'inscription

La Caisse d'Allocations Familiales et la « Maison des Enfants » ont signé une convention pour l'utilisation du service CDAP qui permet de consulter directement sur le site www.caf.fr les éléments nécessaires à la constitution du dossier.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique et aux libertés, les parents ont la possibilité de s'y opposer. Dans ce cas il leur appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement du dossier.

Un enfant sera accueilli après la constitution et le dépôt du **dossier d'inscription complet**.

Il sera demandé à la famille de remplir une fiche de renseignements en répondant à l'ensemble des rubriques, y compris celles concernant les vaccinations, et de fournir toutes les pièces exigées :

- Certificat médical attestant que l'enfant peut partager la vie dans une collectivité.
- Copie d'un justificatif CAF : tout document où apparaît le numéro d'allocataire
- Copie des certificats de vaccinations
- Copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile des parents
- Copie de l'attestation de couverture sociale pour l'enfant accueilli
- Copie du livret de famille

Tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques/mail doit être signalé sans délai.

Dans ce dossier d'inscription vous pourrez donner ou non votre autorisation pour :

- L'intervention en cas d'urgence,
- L'administration d'un antipyrétique selon le protocole en vigueur,
- Les soins légers de la vie courante,
- L'utilisation du logiciel CDAP pour le calcul de votre tarif,
- Les sorties à pied ou en bus,
- La prise et la diffusion de photographies de votre enfant.

d. L'adaptation

Avant que tout accueil régulier ne se mette en place, une période d'adaptation est proposée aux familles pour favoriser l'intégration de l'enfant au sein de la collectivité.

Aucun accueil ne sera possible sans la mise en place de cette période qui permet la rencontre avec les professionnels, apporte les repères nécessaires à l'enfant et garantit sa sécurité affective en l'absence des parents.

Le premier temps de rencontre proposé aux familles est gratuit. Les temps où l'enfant reste seul sont facturés au réel des venues (par tranche de demi-heure entamée).

3. Les Projets d'accueil des enfants de 18 mois à 5 ans de la « Maison Soleil » (tableau récapitulatif des accueils en annexe)

a. L'accueil des enfants de 18 mois – 3 ans

La « Maison Soleil » propose **20 places pour les enfants de 18 mois à 3 ans de 8h à 18h** en matinée avec ou sans repas et en journée complète avec repas et sieste.

Les 20 places sont modulées en fonctions des contraintes de l'aménagement et de l'occupation des locaux de la manière suivante :

- 5 places de 8h00 à 11h30
- 3 places de 8h00 à 12h30
- 12 places de 8h00 à 18h

Les accueils réguliers font l'objet d'un **contrat d'accueil** établi avec la famille selon leurs besoins et les places disponibles. Ce contrat détermine les jours réservés et les horaires réservés sur une période supérieure à 6 mois.

De manière ponctuelle et selon les places disponibles, les familles qui souhaitent des temps d'accueil complémentaires à leur temps d'accueil contractualisé peuvent en faire la demande.

Les accueils occasionnels sont des temps d'accueil à déterminer avec la famille selon les places disponibles qui peuvent être différents selon les périodes de l'année.

Ces accueils ne sont pas contractualisés mais soumis à réservation.

3 places en journées et 3 places en matinées sont réservées à l'accueil occasionnel.

L'accueil d'urgence suit un protocole d'accueil mis en place en collaboration avec le service Accueil et Information des Familles de la Mairie de Bordeaux.

b. Les horaires et conditions de départ des enfants

Horaire d'arrivée : entre 8h et 9h15

Horaire de départ : entre 11h15 et 11h30 pour les venues en matinées sans repas

entre 12h15 et 12h30 pour les venues en matinées avec repas

entre 17h et 18h le soir

Les horaires d'arrivée et de départ sont prévus pour permettre un accueil des enfants et des familles sans précipitation et sans perturber l'organisation des temps collectifs. Ces temps sont favorables aux échanges quotidiens qui participent à une bonne qualité d'accueil.

Il est important de respecter ces horaires pour le respect de chacun.

Les conditions de départ :

Seuls les parents, les personnes figurant sur le dossier d'inscription ou les personnes majeures munies d'une autorisation écrite des parents et d'une pièce d'identité sont habilitées à venir chercher un enfant.

Dans le cas d'un retard excessif du parent ou son incapacité à venir rechercher son enfant après fermeture, et dans l'impossibilité totale de joindre une personne autorisée, il sera fait appel en dernier recours aux services de police.

c. L'accueil des enfants de 3 - 5 ans scolarisés : les mercredis et pendant les vacances scolaires

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, les places laissées vacantes par le groupe des 18mois – 3ans sont proposées aux enfants scolarisés en petite et moyenne section de maternelle.

Les places du mercredi hors vacances scolaires font l'objet d'un contrat à l'année avec les familles.

Les places proposées pendant les vacances rentrent dans le cadre de l'accueil occasionnel et nécessitent une réservation pour chaque période de vacances. Un calendrier des dates de réservations est communiqué aux familles en début d'année scolaire.

4. Tarifs, Réservations, Facturation

a. Tarification : application de la PSU pour les accueils d'enfants de 18 mois à 5 ans

La Maison des enfants a signé avec la Caisse Nationale d'Allocation Familiale la convention de prestation de service unique. Le barème CNAF est obligatoire. En contrepartie, la CAF verse une aide importante au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

Les couches et les repas sont fournis par les familles, l'aide versée par la CAF tient compte de ces dispositions d'accueil.

La participation financière des familles varie en fonction des ressources et de la composition familiale. Elle correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants dans la famille, dans les limites d'un plancher et d'un plafond définis annuellement par la CNAF.

De janvier à décembre 2019 : les ressources prises en compte correspondent à la déclaration de revenus de 2017. A partir de janvier 2020, un nouveau calcul est fait à partir des revenus 2018.

Le taux d'effort est dégressif selon le nombre d'enfants à charge : un enfant est « à charge » jusqu'à 20 ans.

L'application du taux d'effort inférieur est systématique si un enfant handicapé est à la charge de la famille.

Nombre d'enfants à charge	Taux d'effort
1	0.06%
2	0.05%
3	0.04%
De 4 à 7	0.03%
À partir de 8	0.02%

Le coût de l'accueil est égal au taux horaire multiplié par le nombre d'heures réservées.

Chaque demi-heure réservée ou consommée est due.

b. Réservation et Facturation

Un contrat d'accueil est établi avec la famille : il indique les venues hebdomadaires de l'enfant en fonction des choix de réservation des parents. Il mentionne les dates de début et de fin de validité. Un

avenant est réalisé en janvier au moment de la révision des prix planchers et plafonds définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour la durée restante du contrat.

Les parents s'engagent à respecter le principe « une demi-heure réservée, une demi-heure payée ».

En cas de dépassement de l'horaire indiqué sur le contrat d'accueil, une demi-heure supplémentaire sera facturée.

Toute modification des conditions d'accueil fera l'objet d'un nouveau contrat.

Annulations : pour interrompre définitivement ses accueils en cours d'année, la famille devra en faire la demande par écrit et respecter un préavis d'un mois.

La Maison Soleil se réserve le droit d'annuler une réservation, à l'issue de deux semaines d'absence sans motif et sans nouvelles de la famille. Cette période sera facturée.

Absences : En plus des jours de fermetures communiqués aux familles en début d'année et des jours fériés, les absences supplémentaires ne seront pas facturées dans la limite de 5 journées.

Toutes les absences doivent être signalées à la structure le plus tôt possible et le matin même de l'accueil en cas de maladie. La famille sera alors tenue de fournir un certificat médical dans les 8 jours suivant la reprise des venues de l'enfant pour annuler la réservation. Le premier jour reste dû.

Réservation de venues non contractualisée : à la demande des parents et selon les places disponibles, les familles auront la possibilité de bénéficier ponctuellement, de temps de réservation supplémentaire. Toute demi-heure réservée sera facturée.

Lors de la facturation mensuelle des venues de l'enfant, sont décomptées les heures non consommées en cas de :

- Fermeture de l'établissement
- Hospitalisation de l'enfant
- Maladie à compter du 2^{ème} jour, sur présentation d'un certificat médical (le 1^{er} jour d'absence doit être réglé).

Fermeture de la structure : le 01/11/2020 (férié), le 11/11/2020 (férié), du 21/12/2020 au 25/12/2020, le 01/01/2021 (férié), le 05/04/2021 (férié), le 01/05/2021 (férié), le 08/05/2021 (férié), du 21/05/2021 au 22/05/2021, le 14/07/2021 (férié) et du 02/08/2021 au 31/08/2021.

5. Santé, hygiène et sécurité

a. Modalités du concours du médecin attaché à l'établissement

Le médecin référent :

- Veille au bon développement des enfants accueillis en collaboration avec l'équipe.
- Vérifie le certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité établi par le médecin de l'enfant.

- Veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- Participe à l'élaboration et la rédaction en concertation avec la directrice, l'équipe et la famille d'un protocole de prise en charge individuelle dans le cadre d'un traitement spécifique pour les enfants atteints de maladie chronique ou porteurs de handicap.
- Donne son avis lors de l'accueil d'enfants porteurs de handicap.
- Organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.
- Assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.
- Anime des rencontres organisées avec les familles sur des thématiques définies suivant leurs attentes.

b. Modalités de soins en cas de maladie

Une infirmière-puéricultrice fait partie de l'équipe d'accueil de la Maison des Enfants. Elle élabore et participe à la mise en œuvre des mesures nécessaires aux soins et au bien-être quotidien des enfants.

Tout traitement donné à la maison doit être signalé.

L'administration de médicaments par le personnel doit rester exceptionnelle. Il convient donc de favoriser les traitements en deux prises journalières (matin et soir) effectuées au domicile de l'enfant. Aucun médicament ne sera administré sans l'ordonnance correspondante, datée, signée et indiquant précisément le nom de l'enfant, son poids, la posologie et la durée du traitement. Les flacons devront être non ouverts et les produits non reconstitués.

En cas de fièvre et conformément au protocole médical, un traitement peut être administré et soumis à l'autorisation préalable des parents.

En cas de blessures superficielles (petites plaies, bosses...) des soins légers et rassurants seront administrés sur place.

Dans un cahier réservé à cet usage tous les soins sont consignés, précisant la date, le nom de l'enfant, la nature de l'évènement, les soins apportés et le nom de la personne qui est intervenue.

En cas d'apparition de fièvre ou d'autres symptômes mal tolérés par l'enfant en cours de journée, les parents seront prévenus et, si nécessaire, devront venir chercher l'enfant.

La direction ou l'équipe se réserve le droit de ne pas accueillir un enfant si son état de santé n'est visiblement pas compatible avec l'accueil en collectivité.

L'éviction de la collectivité est vivement conseillée pour certaines pathologies et ce pour le bien-être de l'enfant.

La loi rend obligatoire à partir du 1er janvier 2018 la vaccination des enfants contre 11 maladies.

Ce sont les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'hépatite B, l'*Haemophilus influenzae* de type B, les infections à pneumocoques, à méningocoques de type C,

la rougeole, la rubéole et les oreillons.

Pour les enfants nés à compter du 1er janvier 2018, les nouvelles obligations vaccinales seront exigées pour entrer ou rester en collectivité à partir du 1er juin 2018. Les vérifications par les personnes ou structures responsables d'accueillir l'enfant commenceront ainsi le 1er juin 2018.

Les parents communiquent les pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant ou tout document du professionnel de santé attestant de la réalisation des vaccins, ou le certificat de contre-indication lorsque l'enfant ne peut pas être vacciné pour un motif médical.

Si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccinations, seule une admission provisoire est possible, les parents ayant alors 3 mois pour procéder aux vaccinations.

En cas de refus persistant, le responsable de la structure est fondé à exclure l'enfant.

Un contrôle du carnet de vaccination sera régulièrement effectué.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place dans le cas d'un traitement spécifique pour les enfants atteints de maladie chronique ou porteurs de handicap. Il sera établi par le médecin de l'établissement en collaboration avec le médecin traitant et les parents.

c. Modalités de délivrance de soins selon le PAI

Dans le cas d'un traitement spécifique pour les enfants atteints de maladie chronique ou porteurs de handicap, un projet d'accueil individualisé sera élaboré par le médecin référent en lien avec le médecin traitant de l'enfant, sa famille et la directrice.

Dans un cahier spécifique de transmission seront consignées les modalités particulières de l'accueil, la prescription à suivre, et les modalités d'administration du traitement. La personne référente y consignera régulièrement toutes les données et observations nécessaires.

d. Modalités d'intervention médicale en cas d'urgence

En cas d'urgence ou d'accident grave, la directrice ou la personne assurant la continuité de direction met en place les mesures nécessaires en fonction du protocole établi par le médecin référent de la structure. L'autorisation des parents est donnée par leur signature de délégation dans le document d'inscription.

Les numéros d'appel d'urgence pour une intervention du SAMU, Pompiers et/ou SOS Médecins, sont affichés près des postes de téléphone.

6. Informations et participation des parents à la vie de l'établissement

Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement sont consultables dans la structure.

Pour chaque inscription dans le multi accueil, la directrice rencontre la famille pour lui présenter le fonctionnement de la structure et la visiter. Les temps d'accueil et la période d'adaptation sont alors définis.

La directrice reste disponible tout le long de l'année pour des entretiens individuels pour les familles qui le souhaitent.

L'année est ponctuée de temps d'accueils familiaux où les parents sont invités à venir partager des moments conviviaux et festifs avec l'équipe et les enfants.

Des « cafés des parents » plus informatifs et permettant la rencontre et l'échange entre les familles sont en projet.

Les familles sont régulièrement informées des différents projets : création d'événements artistiques, participation de l'Etablissement à des événements extérieurs, conférences, débats.

Chaque événement associatif est annoncé et donne lieu à la réalisation de plaquettes informatives :

- Distribuées aux familles
- Disponibles dans les structures
- Diffusées à nos partenaires.

Les activités de l'Etablissement sont également présentées sur les sites de :

- La Mairie de Bordeaux : www.mairie-bordeaux.fr
- L'Association : www.apeef.com

Tous les adhérents sont conviés une fois par an à l'Assemblée Générale.

Signature des parents

Directrice du multi-accueil

Plan Maison Soleil

